

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h-9h00 Garderie périscolaire				
9h00-12h30 Enseignement	9h00-12h30 Enseignement	9h00-12h30 Enseignement	9h00-12h30 Enseignement	9h00-12h30 Enseignement
12h30-14h00 Pause méridienne	12h30-14h00 Pause méridienne	12h30-12h45 Sortie ou garderie	12h30-14h00 Pause méridienne	12h30-14h00 Pause méridienne
14h00-15h00 Enseignement	14h00-16h15 Enseignement	14h00-15h00 Enseignement	14h00-15h00 Enseignement	14h00-16h15 Enseignement
15h00-16h15 TAP Sport, culture...		15h00-16h15 TAP Sport, culture...	15h00-16h15 TAP Sport, culture...	
16h15-19h00 Garderie périscolaire	16h15-19h00 Garderie périscolaire		16h15-19h00 Garderie périscolaire	16h15-19h00 Garderie périscolaire

Remarques :

Merci de retourner ce questionnaire
pour le 15 février 2014
à l'enseignant de votre enfant.

Merci de votre collaboration.

ACTUELLEMENT

- 1- Votre enfant fréquente-t-il la garderie du matin ou du soir ?
 Oui, régulièrement Oui, ponctuellement Non
- 2- Quel est le mode de garde de votre enfant le mercredi ?
 Garde d'enfant/Famille/Autres Accueil de loisirs
- 3- Votre enfant a-t-il des activités le mercredi ?
 régulièrement occasionnellement Jamais

Type d'activité	Mercredi matin	Mercredi Après-midi	Lieu
Accueil de loisirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Activités culturelles, sportives, artistiques...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Reste à la maison	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Remarques :

APRES LA REFORME

Après concertation et prise en compte de la contrainte du car scolaire, il a été décidé avec les autres Maîtres du canton que cette demi-journée supplémentaire sera le mercredi matin.

Concernant la demi-journée supplémentaire du mercredi : quels services vous seront nécessaires ? *

- Le ramassage scolaire du matin : oui non
 - La garderie du matin : oui non
 - Le ramassage scolaire après la classe : oui non
 - Un accueil de loisirs l'après-midi : oui, dès la fin de l'école (avec repas) oui, à partir de 13 h 30 (sans repas) non ne sait pas
- Jusqu'à quelle heure ?
- Si votre enfant ne prend ni le car et ne va pas au centre de loisirs, à quelle heure êtes-vous en mesure de venir chercher votre enfant le mercredi midi : 12 h 00 12 h 15 12 h 30

* Comme actuellement, les services du mercredi après-midi sont soumis à la participation financière des familles.

Remarques :

2^{ème} CONSULTATION
Réforme des Rythmes Scolaires
Commune de Laurenan

Merci de compléter un questionnaire par enfant

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des enfants est la plus grande.

Avec cette demi-journée supplémentaire, l'organisation du temps de l'enfant et des familles va être impactée. C'est la raison pour laquelle nous vous adressons ce questionnaire qui servira aux Elus et services municipaux et communautaires dans l'élaboration de propositions et de réponses adaptées aux besoins qui auront été identifiés.

Merci par avance de bien vouloir prendre un peu de temps pour remplir ce dernier et le remettre à l'enseignant de votre enfant.

Valérie POLLANE-TABART, Maire de Laurenan

INFORMATIONS SUR LA FAMILLE A LA RENTREE 2014

Nom :

Prénom :

Lieu de résidence :

Situation professionnelle :
 Un parent qui travaille
 Deux parents qui travaillent
 Aucun ne travaille

Frères et sœurs de l'enfant :
 PS MS GS
 CP CE1 CE2
 CM1 CM2

Enfant concerné par ce questionnaire :
 Age : ans
 Sexe : fille garçon

A la rentrée 2014, votre enfant sera en :
 Nombre total d'enfants au foyer :
 Nombre d'enfants scolarisés en maternelle :
 Nombre d'enfants scolarisés en primaire :

Organisation du temps scolaire les lundi, mardi, jeudi, vendredi à partir de septembre 2014 :

Avec la demi-journée supplémentaire d'enseignement du mercredi, les autres jours se trouvent allégés de 3 heures. La Mairie va vous proposer une prise en charge de vos enfants que l'on va appeler les temps d'accueil périscolaires (TAP).

Après concertation avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les réponses au 1^{er} questionnaire (avril 2013), il a été convenu que ces TAP soient répartis pour les élèves du primaire en 2 fois 1h15 par semaine de 15h00 à 16h15. Une approche spécifique des maternels a été actée par l'ensemble des communes du canton.

Le principe de la gratuité de ces TAP a été également approuvé. Nous travaillons actuellement à l'échelon communal et intercommunal au contenu de ces TAP (animations sportives, culturelles, loisirs créatifs, temps de détente, aide aux devoirs...).

Afin de favoriser la compréhension de cette nouvelle organisation de la semaine scolaire, nous l'avons synthétisée par les deux exemples plannings ci-après, tout en sachant que ces plannings ne sont pas définitifs pour ce qui est des jours des TAP. Une concertation à l'échelon intercommunal va être engagée pour répartir les TAP entre les lundi/jeudi ou mardi/vendredi afin d'organiser les interventions des animateurs.

RPI DU NINIAN-ECOLE DE GOMENE
PS à CP
Rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h-9h15 Garderie périscolaire	7h-9h15 Garderie périscolaire	7h-9h15 Garderie périscolaire	7h-9h15 Garderie périscolaire	7h-9h15 Garderie périscolaire
9h15-12h15 Enseignement	9h15-12h15 Enseignement	9h15-12h15 Enseignement	9h15-12h15 Enseignement	9h15-12h15 Enseignement
12h15-13h45 Pause méridienne	12h15-13h45 Pause méridienne	12h15-12h45 Sortie ou garderie	12h15-13h45 Pause méridienne	12h15-13h45 Pause méridienne
13h45-14h00 Enseignement	13h45-14h00 Enseignement	13h45-14h00 Enseignement	13h45-14h00 Enseignement	13h45-14h00 Enseignement
14h00-19h00 Garderie périscolaire	14h00-19h00 Garderie périscolaire		14h00-19h00 Garderie périscolaire	14h00-19h00 Garderie périscolaire